RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de remplacement du Triplex visiteurs dans le bâtiment Chatiliez, de modernisation et mise en conformité de l'ascenseur dans le bâtiment Trousseau et de modernisation et mise en conformité des 6 ascenseurs au bâtiment Malatray du CH de Tourcoing

---

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 15 mai 2020 à 16:00

Centre Hospitalier Universitaire de Lille
2 Avenue Oscar Lambret
59037 LILLE CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
1.6 - Réalisation de prestations similaires 3
2 - Conditions de la consultation 3
2.1 - Délai de validité des offres 3
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité 4
3 - Les intervenants 4
3.1 - Maîtrise d'oeuvre 4
3.2 - Contrôle technique 4
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 4
4 - Conditions relatives au contrat 4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 4
5 - Contenu du dossier de consultation 5
6 - Présentation des candidatures et des offres 5
6.1 - Documents à produire 5
6.2 - Visites sur site 7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
7.1 - Transmission électronique 8
7.2 - Transmission sous support papier 9
8 - Examen des candidatures et des offres 9
8.1 - Sélection des candidatures 9
8.2 - Attribution des marchés 9
8.3 - Suite à donner à la consultation 10
9 - Renseignements complémentaires 10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 10
9.2 - Procédures de recours 10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de remplacement du Triplex visiteurs dans le bâtiment Chatiliez, de modernisation et mise en conformité de l'ascenseur dans le bâtiment Trousseau et de modernisation et mise en conformité des 6 ascenseurs au bâtiment Malatray du CH de Tourcoing

La présente consultation est passée par le CHU de Lille, ci-après désigné "le CHU de Lille", sis 2 avenue Oscar Lambret, 59307 Lille Cedex, en sa qualité d'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Lille Métropole Flandre Intérieure, en application de l'article R6132-16 du Code de la santé publique, pour le compte de ceux de ses membres identifiés ci-après :

-> Le Centre Hospitalier de Tourcoing, sis 155 rue du Président Coty, 59208 Tourcoing cedex, ci-après alternativement désigné "le Centre Hospitalier de Tourcoing" ou "le Maître de l'Ouvrage".

A ce titre, lorsqu'une stipulation du présent règlement de la consultation vise un ou plusieurs établissements pour la part des prestations qui le(s) concerne(nt), le terme "le Centre Hospitalier" est utilisé.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs			

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres, ou de la date limite de réception des offres fixée à l'issue de chaque tour de négociation le cas échéant.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BTP CONSULTANTS
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

CSPS Consulting
Bâtiment A
Rue des Clauwiers
59113 Seclin

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Le marché est financé par le budget propre du Maître de l'Ouvrage.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les formulaires DC1 et DC2
- Le(s) diagnostic(s) amiante
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique
- Le Cahier des Charges SSI
- L'acte d'engagement (AE)
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGC)
- Le Bordereau des Prix Unitaires

Il est accessible en téléchargement gratuit depuis la plateforme PLACE, à l'adresse https://www.marches-publics.gouv.fr.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours ouvrés avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE), complété	Non
La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, complétée	Non
Le Bordereau des Prix Unitaires, complété	Non
Présentation de l'organisation de la base vie, avec PIC et toute information sur l'évacuation des déchets	Non
Une présentation spécifique des confinements (description des matériaux / croquis d'intention de mise en oeuvre ou explications de cette dernière)	Non
Le mode opératoire présentant les solutions de prise en compte des contraintes de site occupé (étant rappelé qu'un ascenseur triplex visiteur du bâtiment Chatiliez ainsi qu'un ascenseur du bâtiment Malatray devra toujours être opérationnel pendant la durée des travaux), de sécurité des usagers, et du personnel hospitalier et les éléments en lien avec la sécurité des salariés du candidat	Non
Pour la phase de préparation des travaux, une description sur l'organisation des relevés des installations et des ouvrages existants, des études d'exécution, des commandes fournisseurs en vue de garantir et de corréler la livraison des fournitures avec le calendrier d'exécution des travaux.	Non

Libellés	Signature
Pour la phase d'exécution, le détail des moyens humains, matériels et de l'organisation envisagée pour respecter le calendrier des travaux*	Non
Une présentation de l'organisation des approvisionnements et du stockage sur site, de l'organisation des évacuations de matériels et de matériaux, l'organisation envisagée pour ne pas dégrader le niveau actuel de la sécurité incendie du site.	Non
Les fiches techniques correspondant aux matériaux et matériel proposés par le candidat, dont notamment une présentation détaillée des installations proposées, indiquant également le taux et la nature des pannes connues. Ces fiches présentent a minima les parois et sol des cabines, l'éclairage de la cabine, le tableau de commande de la cabine, à l'appui de photographies.	Non
Une présentation des conditions d'entretien des installations, respectant les conditions fixées au marché, intégrant notamment une liste des opérations d'entretien préventif ainsi qu'une liste des pièces d'usure normale.	Non
Une présentation de la méthodologie d'intervention en sous-section 4	Non
Le certificat de visite des locaux	Non

Les pièces 4 à 12 ci-dessus énumérées sont réputées constituer le "Mémoire Technique" au sein duquel le candidat expose sa réponse technique au besoin exprimé dans le DCE, conformément aux stipulations de ce dernier.
*Il sera notamment précisé le nombre d'opérateurs intervenant simultanément sur le chantier (sur la base de 35 heures travaillées par semaine), le nombre et le roulement des compagnons par journée ouvrée et l'organisation mise en place pour assurer la continuité des travaux pendant les périodes de congés (printemps, été , automne et hiver).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Des visites individuelles sont obligatoires et afin d'y participer, chaque candidat prend rendez-vous par courriel aux adresses suivantes, en respectant un préavis minimal de deux jours ouvrés avant la date de tenue de la visite :

- ncultru@ch-tourcoing.fr
- cmulleman@ch-tourcoing.fr

Le point de rendez-vous est fixé à l’adresse suivante :

Centre Hospitalier de Tourcoing,
Services Techniques,
155 rue du Président Coty,
59200 TOURCOING

En fin de visite, une attestation de participation est remise au candidat, signée par le représentant habilité du Centre Hospitalier de Tourcoing. Cette attestation devra être produite à l’appui de l’offre.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt , .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html. Ne pas utiliser de code actif dans la réponse, tels que : Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

La signature électronique des documents, à la remise de l'offre, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par le Pouvoir Adjudicateur.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse par voie dématérialisée.
La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse (éléments se rapportant à la candidature et éléments se rapportant à l'offre) destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au Pouvoir Adjudicateur

Cette copie sera transmise sous pli scellé et comportera obligatoirement les n° du lot, l'objet de la consultation, le nom du candidat ainsi que la mention lisible « Copie de sauvegarde » à l'adresse suivante :
CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING
Cellule des Marchés Publics
155, rue du Président Coty
59208 TOURCOING
Ouverture : Lundi - Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le candidat doit faire parvenir cette copie de sauvegarde dans les délais impartis, à savoir, la date limite

de réception des offres.

Les documents figurant sur ce support devront être revêtus de la signature électronique (pour les fichiers dont la signature est obligatoire sur le support physique électronique) ou de la signature manuscrite (pour les supports papiers).

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas :

- d'offre transmise par voie dématérialisée et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté. La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le Pouvoir Adjudicateur,
- d'offre transmise par voie dématérialisée non parvenue dans les délais de dépôt au Pouvoir Adjudicateur, ou n'ayant pas pu être ouverte, quelle qu'en soit la raison, par le Pouvoir Adjudicateur.

Il sera alors procédé à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais impartis.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Mode opératoire d'intervention en site occupé et organisation de l'équipe dédiée à la réalisation des travaux	*20.0*
2.2-Optimisation de délai prévisionnel d'exécution des travaux	*20.0*
2.3-Qualité des principales fournitures et matériels	*10.0*
2.4-Classement énergétique des ascenceurs (Triplex visiteurs du bâtiment Châtiliez uniquement)	*5.0*

Critères	Pondération
2.5-Sécurité et hygiène (protection des usagers et des personnels du CH s'agissant de travaux en site occupé)	*5.0*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre le prix forfaitaire fixé à l'acte d'engagement et le prix forfaitaire présenté en annexe à ce dernier, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à une négociation avec les 3 candidats ayant déposé les offres les mieux clasées, c'est à dire avec les 3 candidats dont les offres ont obtenu les meilleures notes en application des critères fixés au prèsent règlement de la consultation.
Ces négociations peuvent se dérouler par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Cette négociation peut se dérouler par différents modes (courrier, courriel, entretien individuel, fax…). Dans tous les cas, les frais exposés par le candidat pour y participer demeurent à sa charge exclusive.

A la suite de l'analyse des offres reçues, l'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrés.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours ouvrés avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours ouvrés au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr